

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE DES BOVINS

Actualités au sujet de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins

La dermatose nodulaire contagieuse ou Lumpy skin disease (LSD) est causée par un virus. La maladie touche principalement les bovins. Il s'agit d'une **épizootie hautement contagieuse** qui est inoffensive pour l'homme. Jusqu'en 2015, la maladie n'était présente qu'en Afrique et en Turquie. Le premier cas en Europe a été détecté en Grèce en août 2015. En juin 2025, des cas ont été confirmés en Italie et en France. La Suisse est officiellement reconnue indemne de la maladie. La zone de surveillance de 50 km autour des foyers confirmés dans le nord de la France s'étend également à certaines parties de la Suisse romande. Dans cette zone, la circulation des animaux et des marchandises est soumise à des restrictions et à des mesures strictes de biosécurité.

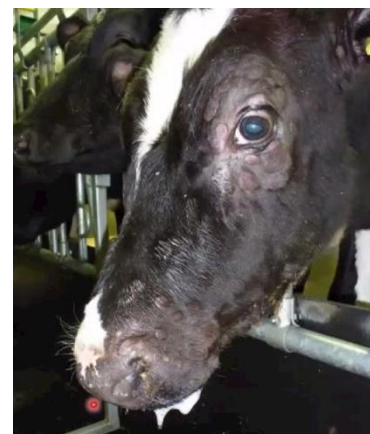
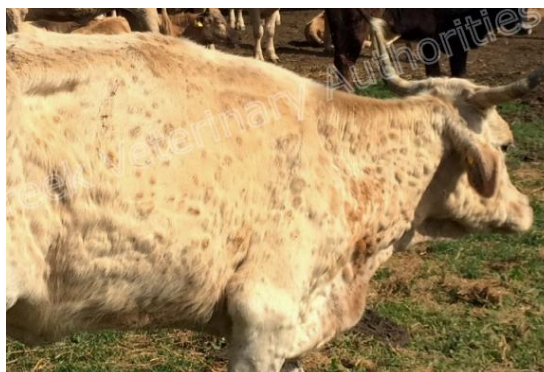
L'essentiel en bref

- La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale qui se transmet principalement par les insectes piqueurs (mouches et moustiques), mais aussi par les tiques, les aiguilles (iatrogène) et le contact direct entre animaux.
- En juin 2025, des cas ont été confirmés en Italie et en France. La Suisse est jusqu'à présent reconnue indemne de la maladie.
- Les symptômes les plus fréquents sont la fièvre, une baisse de la production laitière, un amaigrissement et la formation de nodules cutanés
- En cas de suspicion, le vétérinaire de l'exploitation doit être immédiatement informé.

Symptômes

La maladie évolue de manière très variable. Elle peut être asymptomatique, mais aussi prendre une forme grave. Les premiers signes peuvent apparaître moins d'une semaine après l'infection sous forme de **fièvre** légère à très élevée associée à des symptômes **non spécifiques** tels que des écoulements nasal et oculaire, une augmentation de la salivation, un gonflement des ganglions lymphatiques, une perte d'appétit et une baisse de la production laitière. La formation de **nodules cutanés** est spécifique à la maladie. Ils apparaissent de manière généralisée sur tout le corps des bovins dans 30 à 50 % des cas. Si la maladie évolue des œdèmes peuvent se développer sur les membres et l'abdomen. On peut également observer des boiteries et des avortements. La maladie est rarement mortelle. Il faut jusqu'à six mois pour que les lésions cutanées disparaissent.

- **La fièvre** est le premier symptôme
- **Nodules** cutanés douloureux et croûtes, principalement sur les zones peu poilues telles que la tête, le cou, le pis, le périnée, les organes génitaux et les pattes.
- Salivation, **baisse de production laitière**, amaigrissement, apathie
- Écoulements oculaire et nasal
- **Ganglions lymphatiques superficiels gonflés**
- Gonflement des pattes et des articulations



Images: Greek Veterinary Authorities, FLI

Diagnostic

En cas de suspicion, le vétérinaire responsable de l'exploitation doit être immédiatement informé. La suite de la procédure est déterminée en concertation avec le service vétérinaire cantonal. L'IVI est le laboratoire national de référence pour le diagnostic des épizooties hautement contagieuses. Les échantillons appropriés pour la détection du matériel viral sont un écouvillon de la cavité nasale, des prises de sang EDTA + Serum et en cas de lésions cutanées des biopsies de lésions.

Transmission

Le virus de la dermatose nodulaire est principalement transmis par des piqûres de moustiques et mouches, mais également par des tiques. Une contamination directe d'animal à animal et une contamination indirecte par du matériel contaminé par le virus (aiguilles) sont également possibles. La transmission par le lait ou le sperme est possible mais ne présente qu'un risque mineur. Les lésions cutanées sont infectieuses pendant plus d'un mois.

Prophylaxie

La vaccination est obligatoire pour tous les bovins, buffles et bisons dans les zones de surveillance. Les services vétérinaires cantonaux concernés sont responsables de sa mise en œuvre. L'objectif de cette vaccination est d'empêcher la propagation de la maladie en Suisse. Elle est interdite en dehors de la zone de surveillance.

Autres mesures pour prévenir la transmission (moins efficaces) :

- Protection contre les mouches et les moustiques
- Mesures de biosécurité visant à empêcher la transmission directe et indirecte

En tant qu'épizootie hautement contagieuse, tout traitement est interdit. Conformément à l'Art.85 de l'OFE la mise à mort immédiate de tous les animaux du troupeau réceptifs à l'épizootie est ordonnée.

Informations complémentaires

- BLV : [OSAV Lumpy Skin Disease](#)



Schweizer
Kälbergesundheitsdienst
Standorte Zürich und Bern
c/o Vetsuisse Fakultät
Winterthurerstrasse 260
8057 Zürich
Infoline KGD +41 44 360 82 39
info@kgd-ssv.ch ; www.kgd-ssv.ch



Nutztiergesundheit Schweiz
Rindergesundheitsdienst Schweiz
Standorte Bern und Zürich
Rütli 5
3052 Zollikofen
Tel. RGS Bern +41 31 910 20 11
Tel. RGS Zürich +41 44 360 82 30
info@rqs-ntqs.ch ; www.rqs-ntqs.ch

**Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à nous
contacter !**